



Val Dem

Déchetteries

Mode opératoire

Ouverture des déchetteries

[A compter du 4 mai 2020 :](#)

1. Horaires d'ouverture :

Pour les déchetteries de ST OUEN, NAVEIL, MOREE, ST AMAND, SELOMMES et DANZE

⇒ 9h00-12h30 et 13h30-17h00 du lundi au samedi

Ceci implique donc une ouverture tous les jours.

Pour les 2 sites de VENDÔME (déchetterie et plateforme DV)

⇒ 8h00-10h00 du lundi au samedi pour les professionnels uniquement sur RDV au
06.32.90.92.41

⇒ 10h00-17h00 sans interruption du lundi au samedi

Les sites fermeront impérativement à 17h.

Le 1^{er} agent aura pour mission, dans la demi-heure qui précède la fermeture, d'informer les usagers dans la file qui pourront accéder à la déchetterie et ceux qui doivent se présenter un autre jour.

2. Accès :

- Seuls les véhicules avec plaques d'immatriculation sont autorisés à entrer.
- Le dernier numéro de la plaque numérolologique (hors n° de département) indique les jours d'accès du véhicule
 - Exemple : TB 32**5** JV = **5** accès autorisé le 5, 15 ,25 du mois
 - Exemple : BH 84**0** LS = **0** accès autorisé le 10, 20 ,30 du mois
 - Exemple : 78**9** PJ 41 = **9** accès autorisé le 9, 19, 29 du mois
- Les usagers sont invités à se munir d'un masque et seront avertis du mode opératoire et de la possibilité d'un long temps d'attente.

3. Sur place :

➔ **Tous les agents porte un masque, des gants et restent à bonne distance**

Pour les déchetteries de ST OUEN, NAVAIL, MOREE, ST AMAND, SELOMMES et DANZE

2 agents sur site :

- 1^{er} agent assure le contrôle, la régulation de l'attente, la gestion du portail, les entrées/sorties véhicules et l'accès prioritaire des prestataires d'enlèvement
 - Contrôle du N° de la plaque
 - Distribution de plaquettes, docs ... pour faire patienter.
 - Accepte 3 véhicules en même temps sur le site
- 2^{ème} agent accueille le véhicule sur le site, fait respecter les gestes barrières, le tri et la facturation professionnelle :
 - Cas 1 - usager particulier : contrôle à distance le bon déroulement du dépôt (pas d'aide pour l'instant)
 - Cas 2 - Pro :
 - Le gardien établit le bon de dépôt, mais ne le fait pas contresigner.
 - Le gardien note la plaque d'immatriculation du véhicule sur le bon payant pour établir un listing susceptible d'être transmis au service de police si besoin.
 - Le gardien contrôle à distance le bon déroulement du dépôt (pas d'aide pour l'instant)
 - ValDem procède à la facturation comme d'habitude

Pour les 2 sites de VENDÔME

4 agents sur site :

- 1^{er} agent
 - Vérification des plaques d'immatriculation et identification du type de déchets
 - Glisse sous l'essuie-glace les cartons d'accès verts autorisant l'accès à la plateforme. Si l'utilisateur a 2 types de déchets, il lui est remis un carton vert et un carton rouge.
 - Distribution des plaquettes pour patienter

- 2^{ème} agent
 - Orientation du dépôt (plateforme ou déchetterie)
 - Si l'utilisateur a des déchets pour les 2 sites, il passe d'abord sur la plateforme et après vidage est dirigé directement vers la déchetterie.
 - Autorise l'accès à 3 véhicules pour la déchetterie et 5 véhicules pour la plateforme
 - Sert éventuellement de médiateur

- 3^{ème} agent : gère la plateforme d'apport DV
 - respect des gestes barrières, du tri et de la facturation professionnelle
 - accueille le véhicule sur le site

- 4^{ème} agent : gère la déchetterie de VENDÔME :
 - accueille les véhicules sur le site, fait respecter les gestes barrières, le tri et la facturation professionnelle.

Pour le 3^{ème} et 4^{ème} agent :

- Cas 1 - usager particulier : contrôle à distance le bon déroulement du dépôt (pas d'aide pour l'instant)
- Cas 2 - Pro :
 - Le gardien établit le bon de dépôt, mais ne le fait pas contresigner.
 - Le gardien note la plaque d'immatriculation du véhicule sur le bon payant pour établir un listing susceptible d'être transmis au service de police si besoin.
 - Le gardien contrôle à distance le bon déroulement du dépôt (pas d'aide pour l'instant)
 - ValDem procède à la facturation comme d'habitude

4. Sécurité

Les forces de l'ordre seront prévenues de l'ouverture des sites.

Au moindre incident, en dehors ou sur les sites, les agents doivent contacter directement le 17, puis relayer l'information à David François ou Alexandra Bernard.

L'ouverture des sites se fait suivant les dispositions ci-dessus pour permettre aux usagers de pouvoir déposer leurs déchets. Mais, il est à rappeler que jusqu'au 11 mai 2020, nous sommes toujours en confinement et que les déplacements ne se font que sur attestation dérogatoire.

A noter que le respect des gestes barrières et la protection du personnel de ValDem reste la priorité du Syndicat. ValDem se réserve la possibilité de mettre fin au dispositif si les conditions d'accueil devaient porter préjudice à la sécurité publique et à l'intégrité de ses agents.

Vous devez pour votre sécurité et celles des déposants rappeler et faire respecter les gestes barrières.

Nous comptons sur votre engagement pour assurer dans les meilleures conditions actuelles l'ouverture des sites. Nous avons mis en place cette procédure pour ne pas se laisser déborder.

Merci de prendre lecture de cette note de service